



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025**

Lors de cette séance de Conseil, le Maire a été autorisé à signer deux conventions avec le Syndicat Départemental d’Energie et d’Equipeement du Finistère pour la sécurisation de réseaux d’Electricité Basse tension aux lieux-dits Lohan et Crec Vian.

Les élus ont ensuite approuvé une proposition de la municipalité d’augmenter les tarifs de location de mobilier neuf (tables et bancs) mis à la disposition de la population pour des évènements familiaux. Les tables seront louées 4 € l’unité et les bancs 2 € l’unité. Le mobilier ancien reste disponible au tarif de 2,5 € la table et 0,25 € la chaise.

Le Conseil Municipal a ensuite approuvé la convention de partenariat pour le fonctionnement des ALSH intercommunaux du Pays de Daoulas jusqu’au 31 décembre 2029. Cette convention a pour objet de préciser les engagements des communes, les conditions d’accueil des enfants, le règlement intérieur, les engagements financiers des parties, la représentation des communes partenaires et la concertation des élus au comité de pilotage et au comité technique.

Les élus ont aussi autorisé le recrutement d’agents contractuels pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d’activité ou à un accroissement temporaire d’activité, pour une durée maximale de 12 mois.

Le Maire a ensuite informé le Conseil de l’abandon du projet de la ZAC de Reun Ar Moal qui n’a pas été finalisé en raison du changement de vocation (suppression de la dimension commerciale) et la diminution de l’emprise foncière. Cette décision est également liée à la création du Parc de la Garenne destiné à accueillir sur le même site un village d’entreprises et un hôtel d’entreprises dans le cadre d’un permis d’aménager qui sera déposé prochainement par la Communauté d’Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas.

Le Maire a également informé le Conseil des nouveaux tarifs de l’eau pour l’année 2026, en augmentation 3,1 % par an jusqu’en 2028 avec l’objectif d’une convergence tarifaire. Cette augmentation représente 4 € pour une consommation de 90 m3. Le Maire a aussi évoqué une augmentation de 3,53 % des tarifs de l’assainissement pour 2026 afin de faciliter le financement des 30 millions d’euros nécessaires à la modernisation des infrastructures.

Guy KERDONCUFF, 1<sup>ER</sup> Adjoint, a ensuite évoqué les travaux d’élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest) concernant la résilience énergétique et la préservation des sols agricoles et naturels du territoire. Il a précisé que ces travaux ont pour but de déterminer les productions énergétiques compatibles avec la vocation agricole et naturelle des sols en Pays de Brest.

Guy KERDONCUFF a ensuite informé les élus de l’avancement des travaux d’effacement du réseau électrique, basse tension, dans le hameau de Lavadur. Il a précisé que ces travaux étaient en cours d’achèvement et que l’entreprise avait rencontré des difficultés liées à la nature rocailleuse du sol.

François BRUNET, Adjoint en charge de la voirie et des bâtiments communaux, a ensuite évoqué le démarrage du chantier de construction du hangar communal destiné à abriter les véhicules des services techniques.

Valérie LE CANON, Adjointe aux affaires sociales a rappelé que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 12 octobre à la salle Kerlevenez pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Yann MONBEL, Conseiller délégué, chargé de la vie associative, a rappelé que l’Association Le Souvenir Français, organise du 2 au 13 novembre, dans la salle d’exposition communale, une exposition à la mémoire des irvillacois, morts pour la France au cours de la 2ème guerre mondiale. Yann MONBEL a également indiqué que l’A.P.E. organise le traditionnel Marché de Noël le 7 décembre à la salle Kerlevenez.

Enfin, le Maire a rappelé que l’Association War Hentchou Irvilhag a tenu son assemblée Générale le 13 septembre et que le bureau a été renouvelé en raison des décès de Patrick LE HENAFF et de Daniel NEDELEC. Gilbert CRENN a été élu Président, Marie-Françoise MARHIC, trésorière, et Bertrand MAZE, secrétaire.

La séance s’est achevée à 10H00 et la date du prochain Conseil Municipal a été fixée au mercredi 10 décembre à 20H30.